



Commission économique pour l'Europe**Comité des transports intérieurs****Groupe de travail du transport intermodal
et de la logistique****Cinquante-huitième session**

Genève, 30 novembre-1 décembre 2015

Point 9 de l'ordre du jour provisoire

Terminaux de transport intermodal**Étude sur les terminaux de transport intermodal****Note du secrétariat****I. Mandat**

1. Lors de sa cinquante-septième session, le Groupe de travail a examiné le document ECE/TRANS/WP.24/2014/5 sur les terminaux de transport intermodal. Il a rappelé qu'il avait abordé cette question à sa trente-septième session (18 et 19 avril 2002), lors de laquelle il avait créé un groupe d'experts chargé d'étudier des mesures visant à accroître l'efficacité des opérations dans les terminaux de transport combiné, ainsi qu'à sa cinquante-quatrième session (2 et 3 novembre 2011), lorsque le thème du débat de fond était le rôle des terminaux et des centres logistiques dans le transport intermodal.

2. Le Groupe de travail a estimé que des activités concrètes de suivi devraient être entreprises pour soutenir le développement d'un système international fluide de transport ferroviaire et intermodal à l'échelle pan-européenne. Il a notamment décidé qu'il devait d'abord convenir de la structure des informations requises avant d'examiner les moyens de les collecter et de les mettre à disposition.

3. Le Groupe de travail a décidé que le secrétariat devait réaliser une étude pratique sur l'établissement d'une carte et d'un classement des types de terminaux qui existent dans la région de la CEE ainsi que des services qu'ils offrent. Il a prié le secrétariat d'élaborer en vue de la cinquante-huitième session un document officiel indiquant la façon dont cette étude devrait être structurée.

4. Le présent document a été élaboré conformément aux exigences énoncées ci-dessus et sur la base de ce qui avait été dit lors de précédentes sessions ainsi que d'informations tirées d'autres publications de la CEE consacrées aux transports, notamment du rapport sur les liaisons avec l'arrière-pays.



II. Contexte

5. L'expression terminal intermodal est souvent utilisée pour désigner un certain nombre de type différents d'infrastructures de transport de marchandises au centre desquelles se trouve une installation qui facilite la transfert des marchandises entre différents modes de transport. Les terminaux intermodaux servent généralement à transférer des marchandises de la route au rail (et vice-versa) mais ils peuvent aussi disposer d'une infrastructure permettant de les transférer sur des moyens de transport fluviaux, maritimes (dans les ports) ou aériens. La taille de ces installations varie et elles peuvent servir un grand nombre de clients ou être réservées à un seul propriétaire exploitant.

6. Ce grand nombre d'exemple montre que si les transporteurs de marchandises disposent d'un choix quasi illimité de sites où procéder à leur transbordement, ils n'ont pas toujours les informations nécessaires pour décider en connaissance de cause quel terminal choisir.

7. Comme il est indiqué dans la section I, le but du présent document est de déterminer comment élaborer une étude qui permette de sortir de l'asymétrie de l'information qui prévaut dans le secteur et de faciliter le transfert vers des modes de transport plus durables.

8. La section III ci-dessous précise la structure de base et constitue l'essentiel du mandat de l'étude. La section IV décrit le processus proposé pour assurer la réalisation de cette étude.

III. Structure de l'étude

9. L'étude devra tirer parti d'autres études pertinentes et produire un rapport mettant l'accent sur les principaux aspects suivants :

- Aperçu de l'état actuel du secteur du transport intermodal dans la région de la CEE – l'étude doit porter sur la région toute entière;
- Détermination des types de terminaux intermodaux existants et de leur nombre total dans la région de la CEE, en les classant notamment en fonction du mode de transport qu'ils desservent;
- Information concernant chacun de ces terminaux en ce qui concerne (liste non exhaustive) :
 - Les marchandises qu'il peut traiter (marchandises dangereuses ou autres);
 - Ses heures d'ouverture;
 - D'éventuelles conditions d'accès particulières, notamment les personnes à contacter;
 - La durée moyenne de manutention en fonction des divers modes de transport;
 - Les procédures douanières à respecter;
 - Les caractéristiques physiques du terminal (nombre de voies, nombre de grues, etc.);
 - Les installations destinées aux conducteurs dans le terminal; et
 - Le coût d'accès au terminal et de l'utilisation de ses services.

10. Les informations évoquées au troisième point ci-dessus doivent être fournies sous une forme qui leur permette d'être intégrées simplement dans une nouvelle annexe de l'Accord européen sur les grandes lignes de transport international combiné et les installations connexes (AGTC). En outre, sur la base des informations reçues et en plus de l'annexe de l'AGTC, on établira un modèle de document – une déclaration intermodale – afin que chaque terminal intermodal soit actualisé sur une base annuelle conformément à ce qui précède. Un organe d'archivage en ligne sera accessible sur le site web de la CEE et aisément consultable.

11. L'étude doit également recommander des moyens d'intégrer ces informations avec l'AGTC et les autres activités de la Division des transports durables, notamment les liaisons de transport euro-asiatiques, ainsi que l'élaboration d'une base de données sur l'infrastructure autour d'un SIG.

IV. Déroulement de l'étude

12. Il s'agira d'abord, dans le cadre de l'étude, de collecter des données et informations relatives aux terminaux intermodaux. Cela devra se faire sous la forme d'un questionnaire adressé aux États membres et portant sur les terminaux intermodaux qui existent dans leurs pays. Pour que ce questionnaire soit efficace, il faut d'abord procéder à une analyse bibliographique pour préciser ce que sont exactement les terminaux intermodaux et comment ils fonctionnent. Cette information de base permettra de faire en sorte que les questions posées soient les plus susceptibles d'apporter les informations nécessaires.

13. Parallèlement à la collecte d'informations, il importera de procéder à une recherche informatique complémentaire pour obtenir des données qui ne seraient pas disponibles pour certains États membres. De telles données risquent d'être moins précises, mais en les combinant avec celles du questionnaire on devrait obtenir un échantillon suffisamment grand pour rendre les informations utiles.

14. L'apport des experts sera nécessaire pour que les informations communiquées soient interprétées de la manière la plus appropriée pour constituer un outil utile aux usagers de l'infrastructure des terminaux intermodaux.

15. Les résultats de l'étude elle-même devraient être rassemblés en un document structuré comme suit :

- Chapitre 1 : Introduction et objet du document
- Chapitre 2 : Contexte politique de l'étude
- Chapitre 3: Évolution actuelle du transport intermodal
- Chapitre 4 : Classement des terminaux intermodaux
- Chapitre 5 : Résumé du processus de collecte des données et des résultats
- Chapitre 6 : Étapes suivantes et intégration avec l'AGTC
- Annexe I : Liste de tous les terminaux intermodaux et de leurs caractéristiques
- Annexe II : Documentation de modèle

V. Orientations du Groupe de travail du transport intermodal et de la logistique

16. Le Groupe de travail devrait décider si la structure proposée est appropriée et quelles sont les mesures de suivi à prendre.
-